Vaulx-en-Velin (69) : 12ème condamnation pour un migrant congolais récemment sorti de prison et en situation irrégulière depuis 14 ans

20/07/2023 à 12h16



Le jeune homme de 20 ans, de nationalité congolaise et en situation irrégulière sur le territoire français depuis ses 6 ans, comparaissait ce mardi pour des faits de détention de quantités importantes de stupéfiants.

Le prévenu n'en est pas à sa première condamnation, mais à sa douzième. Neuvième, si l'on circonscrit son casier judiciaire à ses infractions liées aux produits stupéfiants (…)

un équipage de policiers en patrouille pédestre aux abords de la Promenade Lénine, à Vaulx-en-Velin, ont eu la puce à l'oreille lorsqu'un "guetteur" a signalé leur présence aux jeunes du quartier.

Notre protagoniste a alors pris ses jambes à son cou (…)

Sorti de prison le 27 mai dernier, le prévenu avait été condamné en 2021 par le tribunal judiciaire de Marseille à une peine d'emprisonnement qu'il pouvait effectuer en semi-liberté. (…) [il] avait finalement arrêté de se présenter aux

journées de travail et de formation proposées par la structure, jusqu'à se voir retirer cette faveur de "semi-liberté". (…)

Interrompant à plusieurs reprises la procureure lors de ses réquisitions en la qualifiant de "menteuse", l'homme est rabroué par la juge, visiblement à court de patience. (…)

Reconnu coupable par le tribunal des faits de détention de stupéfiants qui lui étaient reprochés, l'homme écope finalement d'une peine de 14 mois d'emprisonnement ferme et de 4 mois supplémentaires assortis d'un sursis probatoire. La peine principale, puisqu'assortie d'un mandat de dépôt, devrait être effectuée dans son intégralité.

Lyon Mag